



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Quarantième session
Abou Dhabi, 17-19 octobre 2023
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Ces dernières années, plusieurs avancées majeures ont donné une forte impulsion à l'action menée au niveau international pour rendre obligatoire la publication d'informations sur la durabilité. L'une de ces avancées a été la création du Conseil international des normes de durabilité (ISSB), qui est chargé d'établir des normes mondiales de référence pour la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises cotées, normes dont l'Organisation internationale des commissions de valeurs prévoit en outre d'approuver l'utilisation sur le plan international. Les pays doivent donc renforcer leur écosystème national de publication d'informations pour être en mesure d'adopter ou d'adapter ces normes et pour promouvoir la communication d'informations sur la durabilité par les entreprises cotées, entre autres. Toutefois, beaucoup de pays en développement ont un écosystème encore peu développé. Ils ont besoin d'assistance technique pour y apporter les améliorations nécessaires et ainsi pouvoir établir des rapports de qualité sur la durabilité.

C'est pourquoi, à la demande du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED aide les pays à renforcer leur écosystème, par exemple en encourageant la collaboration dans le cadre des partenariats récemment créés pour promouvoir la publication d'informations sur la durabilité en Afrique et en Amérique latine, en mettant au point divers outils et en menant des activités d'assistance technique.

Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED fait le point sur l'évolution récente du paysage mondial de l'information sur la durabilité, et décrit les difficultés que pose le renforcement des infrastructures de publication d'informations sur la durabilité en s'appuyant sur des exemples issus de différents pays et de différentes régions. Il établit également une liste de questions à approfondir.



I. Introduction

1. La pleine réalisation du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en moins de sept ans n'est possible qu'au prix d'investissements considérables dans les différents secteurs en lien avec le développement durable, en particulier dans les pays en développement. L'un des principaux obstacles à la réorientation des ressources vers ces secteurs est le manque de rapports et de données comparables et fiables sur la durabilité, dont les investisseurs et les entreprises ont besoin pour prendre des décisions éclairées, qui contribueront au développement durable. Les activités des entreprises ont des incidences économiques, environnementales et sociales, qui peuvent soit favoriser soit entraver la réalisation des ODD. En mesurant ces incidences, positives comme négatives, les acteurs privés peuvent s'en préoccuper davantage et modifier leurs comportements de manière à promouvoir le développement durable.

2. Récemment, plusieurs avancées majeures ont considérablement transformé le paysage mondial de l'information sur la durabilité et donné une forte impulsion à l'instauration de normes obligatoires en la matière. L'une de ces avancées a été la création du Conseil international des normes de durabilité (ISSB), annoncée en novembre 2021. L'ISSB est chargé d'établir des normes mondiales de référence pour la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises cotées. L'objectif est d'amener les entreprises à publier des informations de qualité, qui soient exhaustives et répondent aux besoins des investisseurs et des marchés financiers. L'ISSB s'est employé à consolider plusieurs ensembles existants de normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises, dont ceux du Climate Disclosure Standards Board et de la Value Reporting Foundation, qui est à l'origine du Cadre pour la publication de rapports intégrés (Integrated Reporting Framework) et des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). En outre, l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et le Forum économique mondial se sont engagés à contribuer à l'élaboration des normes de l'ISSB. En juin 2023, l'ISSB a publié deux normes : la première définit des exigences générales applicables à la publication d'informations financières en lien avec la durabilité et la seconde porte sur la publication d'informations relatives au climat. L'Organisation internationale des commissions de valeurs examinera les normes de l'ISSB en vue d'en approuver l'utilisation sur le plan international. Les pays doivent donc renforcer leur écosystème national de publication d'informations pour être en mesure d'adopter ou d'adapter ces normes et pour promouvoir la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises cotées, entre autres. Toutefois, beaucoup de pays en développement ont un écosystème encore peu développé. Ils ont besoin d'assistance technique pour y apporter les améliorations nécessaires et ainsi pouvoir établir des rapports de qualité sur la durabilité.

3. À sa vingt-septième session, en novembre 2022, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a souligné que, selon les estimations, la transition mondiale vers une économie sobre en carbone nécessiterait des investissements d'au moins 4 000 à 6 000 milliards de dollars É.-U. par an¹. La mobilisation de telles ressources exige une transformation du système financier, et l'un des aspects centraux de cette transformation est la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises, condition indispensable à la promotion d'investissements durables. À la même session, l'ISSB a inauguré un cadre de partenariat en faveur du renforcement des capacités, qui réunit des organisations publiques et privées du monde entier. L'idée est que, pour que les normes de référence aient une portée véritablement mondiale, il faut soutenir leur application dans tous les contextes économiques et prêter attention aux situations particulières des pays émergents et des pays en développement, ainsi que des petites entreprises, dont beaucoup opèrent au sein de chaînes de valeur mondiales². La CNUCED s'est jointe à cette initiative et collabore avec l'ISSB au renforcement des capacités dans le domaine de l'information sur la durabilité.

¹ FCCC/CP/2022/10/Add.1.

² Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/11/issb-cop27-progress-implementation-climate-related-disclosure-standards-in-2023>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en juillet 2023.

4. La CNUCED continue de fournir une assistance technique à ses États membres et exécute, en collaboration avec plusieurs autres entités des Nations Unies, un projet du Compte de l'ONU pour le développement sur l'établissement de cadres de financement nationaux intégrés, dont le but est d'aider les pays à mobiliser des fonds et à élaborer des stratégies de financement en phase avec leurs priorités de développement. La CNUCED mène actuellement des activités de renforcement des capacités dont les bénéficiaires sont le Bélarus, le Kirghizistan et la Zambie, et apportera également son soutien à l'Indonésie et au Pakistan.

5. Par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED aide les États membres à appliquer les normes internationales de comptabilité et de publication, ainsi que les meilleures pratiques en la matière, pour promouvoir l'harmonisation des informations publiées et favoriser la stabilité financière, l'investissement et le progrès social et économique. Elle aide aussi les pays à renforcer leurs règlements, leurs institutions et leurs capacités humaines pour être en mesure d'adopter ou d'adapter les normes internationales d'information sur la durabilité, et a compilé à cet égard des exemples et des enseignements issus de différents pays. En outre, elle a répertorié des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement et des besoins particuliers de ces pays, puis en a fait part à l'ISSB pour garantir leur prise en considération.

6. L'une des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts portait sur les pratiques exemplaires et les méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. À cet égard, la CNUCED a recueilli des données d'expérience et de bonnes pratiques issues de pays de différentes régions en s'appuyant sur des activités d'assistance technique qu'elle avait menées en Afrique et en Amérique latine, sur des travaux de recherche documentaire et sur les contributions d'un groupe consultatif³. Ces données d'expérience et bonnes pratiques ont été enrichies par les participants à la session, puis ont servi à l'élaboration d'une publication intitulée *Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide*, qui est venue s'ajouter à la panoplie des outils déjà proposés par la CNUCED, à savoir un guide pratique pour le développement de la comptabilité (*Accounting Development Tool*), un document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication d'informations sur la durabilité et la réalisation des ODD (*Guidance on Core Indicators for Sustainability and SDG Impact Reporting*), et un manuel de formation sur l'utilisation des indicateurs de suivi des ODD par les entités aux fins de la publication d'informations (*Core SDG Indicators for Entity Reporting: Training Manual*)⁴.

7. À sa trente-neuvième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a invité la CNUCED à continuer de recenser les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en matière de renforcement des infrastructures nationales pour la publication d'informations sur la durabilité, en vue de fournir aux États membres des orientations pratiques sur ce sujet, et a noté que les partenariats régionaux pouvaient être très bénéfiques à cet égard. Il a félicité le secrétariat de la CNUCED pour les travaux approfondis menés pendant la période intersessions afin de soutenir les efforts régionaux et de créer des partenariats en Afrique et en Amérique latine visant à promouvoir une approche commune en matière de publication d'informations sur la durabilité, et, dans ce contexte, s'est félicité de l'initiative du secrétariat d'élaborer un bref guide expliquant comment établir de tels partenariats et en tirer le meilleur parti, a encouragé les autres régions à former de tels partenariats, et a demandé au secrétariat d'apporter le soutien nécessaire. En outre, il a demandé au secrétariat de continuer à transmettre les vues de ses membres à l'ISSB et d'étudier les moyens de collaborer avec celui-ci pour soutenir le renforcement des capacités et des infrastructures de publication d'informations sur la durabilité dans les pays en développement, et lui a demandé également de se tenir au courant des délibérations du

³ TD/B/C.II/ISAR/101.

⁴ CNUCED, 2023, *Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide* (publication des Nations Unies, Genève), disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/tackling-sustainability-reporting-challenge-policy-guide>. Voir <https://unctad.org/publication/guidance-core-indicators-sustainability-and-sdg-impact-reporting> ; <https://unctad.org/publication/core-sdg-indicators-entity-reporting-training-manual> ; <https://isar.unctad.org/e-learning-courses/>.

Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public concernant l'élaboration de normes d'information sur la durabilité pour les entités du secteur public⁵.

8. Afin de maximiser les progrès des pays en développement et l'appui apporté à ceux-ci, la CNUCED a créé des partenariats destinés à promouvoir l'information sur la durabilité en Afrique (50 membres issus de 26 pays) et en Amérique latine (29 membres issus de 14 pays), et travaille à l'établissement de deux partenariats supplémentaires, l'un en Asie et l'autre dans la région du Golfe. Pendant la période intersessions, elle a continué de contribuer au renforcement de ces partenariats régionaux. Elle a élaboré un document dans lequel elle fait la synthèse des enseignements tirés de la mise en place et des premiers travaux de consolidation des deux partenariats susmentionnés, et donne des orientations visant à aider les pays à créer d'autres partenariats et à en maximiser les retombées⁶.

9. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED fait le point sur l'évolution récente du paysage mondial de l'information sur la durabilité dans les secteurs public et privé, et décrit les difficultés que pose le renforcement des infrastructures de publication d'informations sur la durabilité en s'appuyant sur des exemples issus de différents pays et de différentes régions.

II. Faits survenus récemment dans le domaine de l'information sur la durabilité et les objectifs de développement durable

A. Conseil international des normes de durabilité

10. L'ISSB a continué d'améliorer sa structure de gouvernance et d'encourager la participation à ses travaux. Il a achevé l'élaboration de deux normes : la première définit des exigences générales applicables à la publication d'informations financières en lien avec la durabilité et la seconde porte sur la publication d'informations relatives au climat⁷. Il a également soumis un projet de plan de travail biennal.

11. Le Forum consultatif sur les normes de durabilité permet à l'ISSB de dialoguer avec divers pays et de recueillir des avis sur des questions techniques en lien avec l'élaboration de normes. Le but est que l'ISSB établisse ses normes en tenant compte des difficultés et besoins de différents pays et de différentes régions. Le Forum, dont la composition a été annoncée en décembre 2022, réunit des représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Mexique, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse, ainsi que des organismes représentant l'Union européenne, l'Afrique et l'Amérique latine, et des observateurs représentant la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis d'Amérique, la Commission européenne et l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Un représentant de la Global Reporting Initiative sera également invité à participer à certaines réunions en qualité d'observateur⁸. La réunion inaugurale du Forum a eu lieu en avril 2023 en Allemagne.

12. En mai 2023, l'ISSB a publié un projet d'appel à commentaires sur les priorités de ses travaux⁹. Les commentaires, qui peuvent être soumis jusqu'au 1^{er} septembre, éclaireront l'élaboration du plan de travail biennal, qui prévoira l'exécution de projets de recherche ou de normalisation fondés sur les acquis de l'élaboration des deux normes déjà publiées, et sera

⁵ TD/B/C.II/ISAR/103.

⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/unctad-isar-workshop-regional-partnerships-blueprint-maximising-impact-strengthening>.

⁷ Voir <https://www.ifrs.org/projects/completed-projects/2023/general-sustainability-related-disclosures/#published-documents> ; <https://www.ifrs.org/projects/completed-projects/2023/climate-related-disclosures/#published-documents>.

⁸ Voir <https://www.ifrs.org/groups/ifrs-sustainability-standards-advisory-forum/#about> ; <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/12/inaugural-membership-of-sustainability-standards-advisory-forum-announced/>.

⁹ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2023/05/issb-seeks-feedback-on-its-priorities-for-the-next-two-years/>.

mis en œuvre à partir de 2024, une fois approuvé par l'ISSB. Dans le cadre de l'appel à commentaires, les parties prenantes sont invitées à se prononcer sur quatre projets potentiels, qui concernent : la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques ; le capital humain ; les droits de l'homme ; l'intégration des informations communiquées par les entreprises. L'ISSB a aussi publié un exposé-sondage, ouvert aux commentaires jusqu'au 9 août, sur une méthode proposée pour l'amélioration de l'applicabilité des normes du SASB à l'échelle internationale et sur la mise à jour de la taxonomie des normes du SASB¹⁰.

13. En juin 2023, l'ISSB a publié ses deux premières normes, qui s'accompagnent : de documents dans lesquels est expliqué le raisonnement qui sous-tend ses conclusions et l'élaboration des normes ; d'instructions sur les deux normes ; d'orientations sectorielles sur la deuxième norme, qui concerne la publication d'informations relatives au climat ; d'analyses des effets des deux normes ; d'une vue d'ensemble des obligations créées par les deux normes. Les normes s'appliqueront aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, cette date pouvant être anticipée pour autant que les deux normes soient appliquées en même temps et qu'il soit précisé que les normes ont été adoptées par anticipation.

14. L'ISSB a décidé de modifier la première norme afin de permettre aux entités de prendre en considération les décisions les plus récentes d'autres organismes de normalisation, dont les exigences sont définies de manière à permettre aux utilisateurs d'informations financières à usage général de recenser les risques et les possibilités liés à la durabilité et de trouver des informations sur ces risques et possibilités, mais uniquement si ces informations ne sont pas couvertes par les Normes internationales d'information financière. Il a également décidé de dispenser les entités, la première année d'application des deux normes, de l'obligation : de publier les informations financières en lien avec la durabilité en même temps que les états financiers connexes ; de mesurer le volume de leurs émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1, 2 et 3) conformément au Protocole des gaz à effet de serre si elles ont utilisé une méthode de mesure différente l'année précédant immédiatement la première année d'application de la deuxième norme ; de faire connaître le volume de leurs émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3. De surcroît, il a décidé d'adoucir la transition en autorisant les entreprises à ne communiquer des informations que sur les risques et possibilités liés au climat la première année d'application des normes, et à ne rendre compte des autres risques et possibilités que la deuxième année¹¹.

15. À une conférence internationale sur l'information relative à la durabilité, tenue au Japon en mars 2023, le Président de l'ISSB a fait observer que l'ISSB avait supprimé le terme *significant* dans l'expression *significant risks and opportunities* pour éviter tout risque de confusion quant aux échelons des chaînes de valeur mondiales concernés par ses normes, et évoquait désormais l'analyse des chaînes de valeur en utilisant la formulation employée dans les Normes internationales d'information financière, à savoir *reasonable information without undue cost or effort*¹².

B. Pacte mondial des Nations Unies

16. La version améliorée de la plateforme de soumission de communications sur les progrès accomplis dans l'application des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies a été mise en ligne en juin 2023. Elle comprend une déclaration type que les directeurs généraux des entreprises participantes peuvent signer pour réaffirmer leur détermination à œuvrer en faveur du respect des 10 principes, ainsi qu'un questionnaire standardisé sur cinq domaines (gouvernance, droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption), dont le but est d'aider les entreprises participantes à suivre leur progression dans

¹⁰ Voir <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/international-applicability-of-the-sasb-standards/> ; <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/international-applicability-sasb-standards/fr-ed-issb-2023-1-international-applicability-sasb-standards.pdf>.

¹¹ Voir la note de bas de page n° 7.

¹² Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/events/2023/march/japan-fsa-international-conference-on-sustainability-disclosure/>.

l'application des 10 principes¹³. Pour rester des participants actifs au Pacte mondial, les entreprises doivent soumettre une communication sur leurs progrès chaque année au cours de la période de soumission universelle, c'est-à-dire entre mars et juin.

C. Global Reporting Initiative

17. En novembre 2022, le Global Sustainability Standards Board de la Global Reporting Initiative a publié un projet de programme de travail pour la période 2023-2025 afin de recueillir des avis sur les thèmes et les secteurs sur lesquels l'Initiative devrait se concentrer en priorité¹⁴. Les consultations ont été clôturées le 17 février 2023.

18. En décembre 2022, l'Initiative a publié, pour commentaires, un projet de version révisée de sa norme sur la biodiversité¹⁵. Les principaux changements apportés à la norme concernent la communication d'informations sur : les impacts à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement ; les facteurs d'appauvrissement de la biodiversité ; les répercussions sur les droits de l'homme en lien avec la biodiversité. L'Initiative a associé les responsables d'autres cadres et initiatives au processus de révision afin de garantir la cohérence des différents travaux sur la biodiversité. Les consultations ont été clôturées le 28 février 2023 et la norme devrait être publiée au cours du deuxième semestre de 2023.

19. En février 2023, l'Initiative a publié, pour commentaires, un projet de norme sur les activités extractives. Les consultations ont été clôturées le 30 avril et la norme devrait être publiée au cours du quatrième trimestre de 2023¹⁶. La norme couvre 25 thèmes, qui englobent l'ensemble des incidences environnementales, sociales et économiques des activités extractives. En outre, le Global Sustainability Standards Board a annoncé un appel à candidatures dans le cadre de la constitution d'un groupe de travail sur le textile et l'habillement, qui sera chargé d'élaborer une nouvelle norme sectorielle¹⁷. L'Initiative a aussi publié des normes sectorielles sur le pétrole et le gaz, le charbon, l'agriculture et la pêche. À terme, elle entend couvrir 40 secteurs¹⁸.

D. Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature

20. L'Équipe spéciale s'emploie à établir un cadre de gestion et de divulgation des risques liés à la nature pour amener les entreprises à rendre compte de ces risques et à les atténuer, l'objectif étant de favoriser la réorientation des flux financiers mondiaux vers des activités respectueuses de la nature. En mars 2023, elle a publié, pour consultation publique, la quatrième version bêta de son cadre d'évaluation et de divulgation des risques et possibilités en lien avec la nature. La première version définitive et intégrale du cadre devrait entrer en vigueur en septembre 2023¹⁹.

E. Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public

21. Le Conseil a déjà publié des orientations relatives à la publication d'informations sur les programmes ayant trait aux changements climatiques et aux ODD, qui peuvent être appliquées parallèlement à ses orientations relatives à la publication d'informations sur la viabilité financière à long terme d'une entité²⁰. En novembre 2022, il a publié, pour

¹³ Voir <https://unglobalcompact.org/participation/report/cop>.

¹⁴ Voir https://www.globalreporting.org/media/3p3mc1am/public_consultation_draft_gssb_work_program_2023-2025.pdf.

¹⁵ Voir <https://www.globalreporting.org/news/news-center/global-standard-for-biodiversity-impacts-one-step-closer/>.

¹⁶ Voir <https://www.globalreporting.org/news/news-center/unearthing-the-truth-about-mining-impacts/>.

¹⁷ Voir <https://www.globalreporting.org/news/news-center/the-need-to-understand-impacts-of-textiles-and-apparel/>.

¹⁸ Voir <https://www.globalreporting.org/news/news-center/priorities-for-gri-standards-development/>.

¹⁹ Voir <https://tnfd.global/about/> ; <https://framework.tnfd.global/>.

²⁰ Voir <https://www.ipsasb.org/focus-areas/sustainability-reporting>.

commentaires, l'exposé-sondage n° 83 sur la communication d'informations relatives aux programmes de promotion de la durabilité, dont l'objectif est d'aider les entités à appliquer les orientations susmentionnées²¹.

22. En mai 2022, le Conseil a publié un document de consultation consacré à l'état d'avancement de la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public. Dans ce document, il se proposait de devenir l'organisme de normalisation chargé d'établir des orientations mondiales pour la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public. Il proposait également d'élaborer, d'ici à fin 2023, des orientations préliminaires, axées sur les exigences générales de publication d'informations financières en lien avec la durabilité et sur les informations relatives au climat, en s'inspirant des normes applicables au secteur privé. En décembre 2022, en réponse aux commentaires reçus, le Conseil a confirmé qu'il œuvrerait à la promotion de la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public et a décidé de mettre sur pied une équipe spéciale de la durabilité, qu'il a chargée de diriger la première phase des travaux de recherche et de cadrage en se concentrant sur trois thèmes : les exigences générales de publication d'informations financières en lien avec la durabilité ; les informations relatives au climat ; les informations non financières en lien avec les ressources naturelles. En mars 2023, le Conseil a examiné les conclusions des travaux de recherche et de cadrage menés au premier trimestre de 2023, selon lesquelles, compte tenu des ressources disponibles, il devait se concentrer dans un premier temps sur les informations relatives au climat, car, d'après les commentaires reçus, cette question était la plus pressante, et continuer de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer ses activités d'établissement de normes d'information sur la durabilité²².

23. L'Association of Chartered Certified Accountants a organisé des tables rondes pour aider le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public à élaborer ses normes d'information sur la durabilité. Après une table ronde tenue en février 2023, elle a publié une note d'orientation dans laquelle figuraient les six recommandations suivantes : le secteur public a besoin d'un cadre sur mesure pour la publication d'informations sur la durabilité ; les informations publiées par les entités publiques doivent répondre aux besoins de toute une variété d'utilisateurs ; ces informations doivent couvrir à la fois les impacts des questions de durabilité sur l'entité considérée et, inversement, les impacts de l'entité considérée sur les questions de durabilité ; la définition d'exigences en matière de publication d'informations relatives au climat doit être la première priorité ; ces exigences doivent garantir la publication d'informations à la fois utiles et comparables ; le secteur public doit être ambitieux dans son approche de l'information sur la durabilité. En avril 2023, l'Association a organisé une deuxième table ronde, qui a porté sur les cadres d'ancrage, les types de normes et les moyens de faciliter et de promouvoir l'application des normes à l'échelle mondiale. Elle a recommandé que les organismes chargés d'élaborer des normes applicables au secteur public tiennent compte des ODD, des normes de l'ISSB, de l'approche de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et des normes de la Global Reporting Initiative²³.

F. Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

24. Afin de garantir la fiabilité des rapports sur la durabilité, le Conseil est en train d'élaborer une norme fondamentale pour les missions d'assurance relatives aux informations sur la durabilité. L'objectif est que cette norme couvre toutes les questions en lien avec la durabilité, soit compatible avec tous les cadres relatifs à l'établissement de rapports sur la durabilité et soit appliquée par tous les professionnels de l'assurance. La norme portera sur l'assurance limitée et l'assurance raisonnable, la conduite d'une mission d'assurance dans

²¹ Voir <https://www.ipsasb.org/publications/exposure-draft-ed-83-reporting-sustainability-program-information>.

²² Voir https://www.ipsasb.org/_flysystem/azure-private/publications/files/Sustainability-Reporting-CP-At-a-Glance.pdf ; <https://www.ipsasb.org/news-events/2022-12/ipsasb-confirms-its-role-advancing-public-sector-sustainability-reporting> ; https://www.ipsasb.org/news-events/2023-03/ipsasb-enevs-march-2023#reporting_sustainability_program_information.

²³ Voir <https://www.accaglobal.com/gb/en/technical-activities/technical-resources-search/2023/april/sustainability-reporting-public-sector.html>.

son ensemble et les dimensions des missions d'assurance dans lesquelles des difficultés pressantes ont été recensées. Le Conseil s'inspirera de ses normes existantes et des orientations qui traitent de l'assurance de manière générale, notamment de la norme internationale relative aux missions d'assurance 3000 sur les missions autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations financières historiques (version révisée), de la norme internationale relative aux missions d'assurance 3410 sur les bilans des émissions de gaz à effet de serre, et des orientations non officielles sur l'application de la norme internationale relative aux missions d'assurance 3000 (version révisée)²⁴. Le Conseil considère qu'il pourrait être nécessaire d'établir un ensemble de normes applicables aux missions d'assurance relatives aux informations sur la durabilité, qui devra être fondé sur des principes et compatible avec tous les cadres pour l'établissement de rapports sur la durabilité²⁵.

G. Fédération internationale des experts-comptables

25. À la suite de la création de l'ISSB, la Fédération internationale des experts-comptables a déclaré que les comptables devaient jouer un rôle moteur dans les travaux relatifs à la publication d'informations sur la durabilité et à la validation de ces informations, ajoutant qu'elle s'efforcera : de promouvoir l'élaboration de politiques et de réglementations intelligentes en matière de durabilité ; de mener ses activités selon une approche holistique ; de faire preuve d'initiative dans le domaine de la publication d'informations relatives au climat ; de mettre en avant les aptitudes et les compétences des comptables, et de montrer que ceux-ci étaient les mieux placés pour répondre aux besoins des entités concernées par la publication d'informations sur la durabilité²⁶. En collaboration avec les auteurs des Principes pour l'investissement responsable et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la Fédération a élaboré en août 2022 une déclaration conjointe, signée par 65 entreprises, investisseurs et cabinets de comptabilité, dans laquelle il était demandé aux principaux acteurs du domaine de l'information sur la durabilité, y compris la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe et l'ISSB, de continuer de collaborer pour garantir la cohérence de leurs travaux de normalisation respectifs²⁷. Dans un rapport sur l'information relative à la durabilité et les missions d'assurance connexes (*The State of Play: Sustainability Disclosure and Assurance – 2019–2020 Trends and Analysis*), la Fédération a fait observer que la norme internationale relative aux missions d'assurance 3000 (version révisée) restait la norme d'assurance la plus utilisée et que les comptables étaient les mieux placés pour mener des missions qui conjugueraient assurance axée sur la durabilité et vérification des états financiers, car ils se pliaient à des normes de qualité et d'éthique strictes et largement acceptées²⁸.

H. Conseil international des normes éthiques applicables aux comptables

26. En juin 2022, le Conseil a annoncé qu'il établirait des normes d'éthique et d'indépendance universellement applicables sur l'information relative à la durabilité et les missions d'assurance connexes, et en décembre 2022, il a approuvé deux nouveaux projets de normalisation. L'un consistait à élaborer des normes d'indépendance utilisables par tous les professionnels de l'assurance en matière de durabilité et des règles d'éthique applicables à la publication d'informations sur la durabilité et aux missions d'assurance connexes, et l'autre portait sur le recours par les organisations à des experts de l'assurance

²⁴ Voir <https://www.iaasb.org/consultations-projects/sustainability-assurance>.

²⁵ Voir <https://www.linkedin.com/pulse/balancing-urgency-effectiveness-international-tom-seidenstein/>.

²⁶ Voir <https://www.ifac.org/knowledge-gateway/contributing-global-economy/publications/time-action-sustainability-next-steps-accountancy-profession>.

²⁷ Voir <https://www.ifac.org/news-events/2022-08/companies-investors-and-professional-accountants-add-their-voices-call-global-alignment-between>.

²⁸ Voir https://ifacweb.blob.core.windows.net/publicfiles/2023-02/IFAC-State-of-Play-Sustainability-Assurance-Disclosures_0.pdf.

en matière de durabilité. En 2023, le Conseil a organisé quatre tables rondes pour recueillir des observations et des avis sur le champ d'application de ces normes et leur élaboration²⁹.

I. Union européenne

27. Le 5 janvier 2023, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises est entrée en vigueur dans l'Union européenne³⁰. En application de cette directive, quelque 50 000 entreprises (les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) cotées) sont tenues d'établir des rapports sur la durabilité. Les premières entreprises commenceront à appliquer les nouvelles normes en 2025, dans le cadre de l'établissement de leurs rapports sur l'année financière 2024. Les entreprises sont aussi tenues de faire auditer leurs informations sur la durabilité. Les normes sont élaborées par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe. Le projet a été publié pour commentaires en novembre 2022, et en juin 2023, la Commission européenne a lancé une consultation de quatre semaines sur le premier ensemble de normes applicables à la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises³¹. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe a révisé les normes compte tenu des préoccupations soulevées au cours de la période de consultation. Il a réduit considérablement la quantité d'informations demandées et étalé sur trois ans l'introduction des obligations de publication pour les informations difficiles à recueillir (données sur les chaînes de valeur, par exemple). La Commission européenne a apporté des modifications supplémentaires pour que les normes soient adaptées à la taille des entreprises et pour faciliter leur bonne application. Elle a notamment prévu une évaluation de l'importance relative de toutes les normes et obligations d'information (exception faite de la norme relative aux informations de nature générale), assoupli davantage certaines exigences (exemption de l'obligation de communiquer le volume des émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 pour les entreprises de moins de 750 employés, par exemple), et rendu facultative la publication de certaines informations. En apportant ces modifications, la Commission a tenu compte de l'impératif de l'interopérabilité des normes avec celles de l'ISSB et de la Global Reporting Initiative pour éviter que des rapports ne soient établis deux fois. Conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, les PME cotées doivent appliquer des normes adaptées à la complexité de leurs activités, à leurs capacités et à leurs ressources, et doivent commencer à établir des rapports en 2026. Pendant une période transitoire de deux ans à compter de l'entrée en vigueur des normes, ces entreprises sont autorisées à ne pas communiquer d'informations sur la durabilité à condition d'expliquer dans leurs rapports de gestion les raisons pour lesquelles ces informations sont omises³². Les PME non cotées peuvent appliquer les normes adaptées aux PME à titre volontaire.

28. Les travaux décrits dans le présent chapitre témoignent du dynamisme et de l'évolution profonde du paysage mondial de l'information sur la durabilité, le but étant de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la fiabilité de ces informations, et mettent en évidence la nécessité pour les pays de renforcer l'écosystème national de la publication d'informations par les entreprises pour être en mesure d'adopter ou d'adapter les nouvelles normes.

III. Difficultés rencontrées par les pays dans l'application pratique des normes et exemples de bonnes pratiques

29. Pour amener les entreprises à établir des rapports sur la durabilité, les organismes de réglementation des pays en développement peuvent soit élaborer leurs propres normes, soit adopter ou adapter celles de l'ISSB. Toutefois, les pays pourraient avoir des difficultés à se

²⁹ Voir <https://www.ethicsboard.org/focus-areas/sustainability-reporting-and-assurance> ; <https://www.ethicsboard.org/publications/briefing-note-global-sustainability-roundtables>.

³⁰ Voir https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en.

³¹ Voir https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13765-Normes-europeennes-dinformation-en-matiere-de-durabilite-premier-ensemble-de-normes_fr.

³² Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022L2464>.

doter d'une infrastructure nationale d'information sur la durabilité et à créer en la matière un écosystème dynamique, qui leur permette de suivre le rythme soutenu de l'évolution du paysage mondial de l'information sur la durabilité. Les principaux obstacles sont les suivants : l'absence d'infrastructure solide d'information financière, fondement nécessaire ; la mauvaise coordination entre les principales institutions concernées ; l'absence d'entité responsable des questions relatives à l'information sur la durabilité ; l'adoption au niveau national, dans des pays clefs, de diverses réglementations et politiques relatives à l'information sur la durabilité, qui viennent s'ajouter aux normes de l'ISSB ; l'insuffisance des ressources humaines des principaux acteurs de la chaîne de valeur de l'information sur la durabilité ; l'ampleur des changements apportés par les deux nouvelles normes de l'ISSB ; l'absence d'infrastructure nationale de production de données accessibles à tous et fiables sur les questions de durabilité, en particulier sur les changements climatiques ; le manque d'informations objectives, fiables et comparables sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, qui peut être un frein aux investissements axés sur la réalisation des ODD ; la nécessité de sensibiliser les PME à l'information sur la durabilité, de renforcer leurs capacités en la matière et d'élaborer à leur intention des normes adaptées ; l'absence de responsables de haut niveau chargés des questions de durabilité au sein des entreprises. Ces différents obstacles sont abordés dans le présent chapitre.

30. L'existence d'une infrastructure solide d'information financière facilite la création d'une infrastructure d'information sur la durabilité. Les pays dont l'infrastructure d'information financière est peu développée risquent d'avoir plus de difficultés à y intégrer des exigences relatives à la durabilité, et donc de devoir partir de zéro³³. Pour remédier à la situation, ils peuvent par exemple : étendre les responsabilités des organismes de réglementation à la publication d'informations sur la durabilité ; renforcer les capacités dans le domaine de l'information sur la durabilité en tirant parti des relations nouées avec les universités et des systèmes de formation professionnelle continue des organisations comptables ; étendre à l'information sur la durabilité les obligations d'audit et d'assurance actuellement applicables à l'information financière. Si ces mesures n'ont pas déjà été prises, elles doivent l'être.

31. Compte tenu de la nature multidimensionnelle des activités relatives à la publication d'informations sur la durabilité, il est essentiel d'y associer d'emblée les institutions clefs des secteurs public et privé, ainsi que les organisations de la société civile. Les pays doivent décider s'ils veulent imposer la publication d'informations sur la durabilité aux seules entreprises cotées ou définir également des normes ou des recommandations à l'intention des entreprises non cotées, y compris les PME, et des entités du secteur public. Il est possible d'opter pour une approche progressive ou transitionnelle, d'autant plus qu'il n'existe pas encore de normes internationales pour les entités non cotées. Il est cependant essentiel de commencer à renforcer l'infrastructure d'information sur la durabilité dès que possible.

32. L'un des éléments centraux de toute infrastructure d'information sur la durabilité est l'existence d'une institution dotée d'un mandat en la matière. Les pays peuvent soit créer un nouvel organisme de normalisation, soit étendre le mandat d'un organisme existant aux questions de durabilité. Cet organisme doit disposer de ressources humaines et financières suffisantes.

33. À l'heure où prolifèrent, au niveau national, les nouvelles réglementations et politiques relatives à l'information sur la durabilité, le manque d'interopérabilité et de cohérence des exigences des différents pays est un problème. La Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis et l'Union européenne, qui sont en train d'établir des normes, travaillent avec l'ISSB pour en garantir l'interopérabilité (voir le tableau). Les normes de l'ISSB pourraient donc être compatibles avec les normes en vigueur dans certains pays, mais pas identiques, et les entreprises doivent recueillir les informations nécessaires pour se conformer aux réglementations applicables dans les pays où elles sont cotées. À cet égard, les pays peuvent définir leurs propres normes relatives à la durabilité, adopter une approche modulaire et utiliser les normes de l'ISSB comme base (module 1), en ajoutant des exigences nationales compte tenu des besoins locaux, ou utiliser les normes de l'ISSB et, pour le module 2, des normes existantes et reconnues, comme celles de la Global Reporting Initiative, de sorte que des informations sur la durabilité soient diffusées auprès d'un éventail plus large de parties prenantes³⁴.

³³ CNUCED, 2023.

³⁴ Voir <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/climate-related-disclosures/supporting-materials/issb-webinar-presentation-april-2022.pdf>.

Exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité : vue d'ensemble

	<i>ISSB</i>	<i>Union européenne</i>	<i>États-Unis</i>
Type de norme	Normes mondiales de référence ; les pays peuvent ajouter des exigences pour répondre aux besoins d'autres parties prenantes.	Ensemble complet de normes relatives à l'information sur la durabilité, qui ont un vaste champ d'application.	Normes axées sur les informations relatives au climat uniquement.
Public cible	Axées sur les besoins des investisseurs et des créanciers.	Axées sur les besoins d'un grand nombre de parties prenantes : investisseurs et créanciers, organismes publics, partenaires commerciaux, syndicats, employés, clients, fournisseurs, etc.	Axées sur les besoins des investisseurs.
Champ d'application	Applicables aux entreprises cotées.	Applicables aux grandes entreprises et aux petites et moyennes entreprises cotées (élaboration de normes adaptées à venir) de l'Union européenne.	Applicable aux sociétés enregistrées aux États-Unis et à l'étranger ; les entreprises cotées sont réparties dans quatre catégories, auxquelles correspondent différentes dates de mise en application des normes, ainsi que différentes phases de transition ou exemptions éventuelles.
Date d'entrée en application	2024	Applicables aux premières entreprises, c'est-à-dire aux grandes entreprises, dès 2024 (rapports à paraître en 2025).	Pas de date arrêtée, mais les règles pourraient entrer en vigueur en 2023 (rapports à paraître en 2024) ou en 2024 pour les premières entreprises.
Importance relative	Financière	Double	Financière
Domaines couverts	Les normes définissent des exigences générales applicables à la publication d'informations financières en lien avec la durabilité et le climat ; des normes supplémentaires seront établies.	12 normes, qui entreront prochainement en vigueur, définiront des exigences générales, ainsi que des exigences relatives aux questions climatiques, à d'autres questions environnementales, et à des questions de société et de gouvernance.	Les normes, qui entreront prochainement en vigueur, imposeront la publication d'informations sur les risques climatiques et les impacts significatifs, la gouvernance des risques climatiques, les émissions de gaz à effet de serre, les indicateurs climatiques utilisés et les objectifs de l'entreprise, et exigeront la définition d'un plan de transition.

	ISSB	Union européenne	États-Unis
Teneur et fondement	Fondées sur les travaux de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et du SASB ; inspirées également des cadres et normes du Climate Disclosure Standards Board, de la Value Reporting Foundation et du Forum économique mondial.	Élaborées par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe ; imposent la publication d'informations transversales, propres au secteur considéré et propres à l'entité considérée.	Analogues aux recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et aux normes du Protocole des gaz à effet de serre.
Connectivité	L'ISSB et le Conseil des normes comptables internationales se concertent afin de garantir le caractère exhaustif et cohérent des rapports financiers à usage général, veillant à utiliser des notions compatibles et à éviter les chevauchements entre les deux ensembles de normes.	Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe est conscient qu'il importe d'améliorer la cohérence entre les informations financières et les informations sur la durabilité dans les rapports annuels et propose de mener un projet de recherche destiné à renforcer l'harmonisation des informations demandées et des pratiques de publication.	La proposition de la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse prévoit que les entités incluent, dans des formulaires et dans leurs états financiers audités, des informations sur les risques climatiques importants qui ont une incidence sur les états financiers.
Assurance	La vérifiabilité est l'un des critères auxquels doivent satisfaire les informations publiées, mais il n'est pas fait explicitement mention d'activités d'assurance.	Passage progressif d'une assurance limitée à une assurance raisonnable.	Phase de transition entre l'assurance limitée et l'assurance raisonnable.

Source : CNUCED. Voir <https://www.ifrs.org/groups/international-sustainability-standards-board/> ; <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2023/03/connectivity-what-is-it-and-what-does-it-deliver/> ; <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2464> ; <https://www.efrag.org/lab6> ; <https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting> ; <https://efrag.org/Meetings/2208221445318810/EFrag-FRB--FR-TEG-Joint-Meeting-08-February-2023> (document n° 09-01) ; <https://www.sec.gov/files/33-11042-fact-sheet.pdf> ; <https://frv.kpmg.us/reference-library/2022/talkbook-sec-climate-disclosures.html>.

34. Le manque de ressources humaines est un obstacle de taille dans les pays en développement. L'adoption de normes d'information sur la durabilité crée un besoin de compétences et de capacités supplémentaires. L'établissement de rapports sur la durabilité fait intervenir de nombreux acteurs (préparateurs, responsables de la réglementation, auditeurs, universitaires, formateurs, etc.), et tous doivent s'engager dans une démarche d'apprentissage continu pour se familiariser avec des normes sans cesse plus nombreuses, y compris des normes internationales, qui couvrent différents domaines et s'appliquent à différentes entités. On peut citer : les normes d'éthique et d'indépendance sur l'information relative à la durabilité et les missions d'assurance connexes du Conseil international des normes éthiques applicables aux comptables ; les normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité par les entités publiques du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public ; les normes de l'ISSB. Les pays doivent renforcer rapidement leurs capacités pour suivre le rythme de l'évolution des normes et, à cet égard, la collaboration entre les organisations comptables professionnelles et les universités est essentielle pour que les cours et programmes relatifs à l'information sur la durabilité soient à jour.

35. Les changements de grande ampleur induits par les nouvelles exigences définies au niveau international constituent également un défi de taille. Les entreprises qui publient déjà des informations en suivant les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat pourraient avoir plus de facilités à appliquer la norme de l'ISSB sur la publication d'informations relatives au climat. Cette norme leur impose toutefois de publier des informations plus exhaustives et plus détaillées, notamment sur la gestion des risques et leur stratégie en la matière, et de communiquer des données sectorielles en se conformant aux normes du SASB. À cet égard, l'ISSB met en place des mesures d'exemption pour alléger la charge de travail des entreprises.

36. Beaucoup de pays n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour produire des données fiables et accessibles à tous sur les questions de durabilité, en particulier des informations sur les changements climatiques à l'œuvre dans la région où une entité mène ses activités. Or sans ces informations, les données communiquées par les entreprises sur les risques et possibilités liés au climat ne seront pas de grande qualité.

37. Le manque d'informations fiables et comparables sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance peut entraver la mobilisation de fonds dans les secteurs en lien avec les ODD. L'accent étant mis sur les changements climatiques dans les normes relatives à la durabilité, moins d'informations sont disponibles sur les autres questions d'environnement, de société et de gouvernance. Il est ressorti d'une enquête consacrée à l'information sur la durabilité que, en 2022, moins de la moitié des plus grandes entreprises publiaient des informations sur les risques que les questions de société et de gouvernance faisaient peser sur leurs activités, sauf en Europe, où de telles informations sont exigées³⁵. La mise en application des normes de l'ISSB impose aux entreprises d'étoffer leurs rapports sur la durabilité afin que ceux-ci couvrent notamment des questions relatives à leur gouvernance, à la biodiversité, aux déchets, à l'utilisation de l'eau, aux droits du travail, aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

38. Les pays doivent sensibiliser les PME à l'information sur la durabilité, renforcer leurs capacités en la matière et élaborer à leur intention des normes adaptées afin que ces entreprises restent compétitives et continuent d'avoir accès aux chaînes de valeur mondiales. Dans les pays en développement, les PME constituent la majorité des entreprises, et bien que les normes de l'ISSB s'adressent aux entreprises cotées, beaucoup d'entre elles sont des fournisseurs d'entreprises multinationales et seront donc indirectement touchées par la mise en application de ces normes. Par conséquent, elles doivent elles aussi commencer à communiquer certaines informations sur la durabilité, en particulier sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

39. Autre obstacle, les entreprises dans lesquelles un responsable de haut niveau est chargé des questions de durabilité sont encore minoritaires. Il est ressorti de l'enquête mentionnée plus haut que moins de la moitié des plus grandes entreprises avaient nommé un tel responsable au plus haut niveau de la hiérarchie³⁶. On peut s'attendre à ce que, à mesure que les entreprises affinent leurs stratégies et pratiques relatives à la durabilité, la nomination de responsables à l'échelon de la direction devienne progressivement la norme.

40. Enfin, l'Organisation internationale des commissions de valeurs examinera les normes de l'ISSB en vue d'en approuver l'utilisation sur le plan international. Le Président du conseil d'administration de l'Organisation a mis en évidence quatre éléments importants à prendre en compte aux fins de l'établissement d'un cadre mondial : la proportionnalité ; le renforcement des capacités ; l'interopérabilité, les pays devant avoir suffisamment de marge de manœuvre pour définir leurs propres exigences au niveau national ; l'exemption temporaire de certaines obligations d'information³⁷. Dans ce contexte, les partenariats régionaux en faveur de la publication d'informations sur la durabilité sont des mécanismes essentiels pour aider les pays en développement à se doter des compétences techniques, des réglementations et des institutions nécessaires à la publication d'informations sur la durabilité. Ces partenariats facilitent l'échange de bonnes pratiques et de leçons tirées de

³⁵ Voir <https://kpmg.com/xx/en/home/insights/2022/09/survey-of-sustainability-reporting-2022.html>.

³⁶ Ibid.

³⁷ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/events/2023/march/japan-fsa-international-conference-on-sustainability-disclosure/>.

l'application de normes d'information sur la durabilité, le recensement des besoins d'assistance technique et la prise en compte des points de vue régionaux dans les travaux normatifs internationaux.

Surmonter les difficultés que pose la publication d'informations sur la durabilité : exemples nationaux et régionaux

41. En 2022, le Brésil a créé le Comité des déclarations sur la durabilité, qui est chargé d'établir des normes, d'émettre des avis et de publier des orientations à l'intention des entreprises brésiliennes. Ses membres sont des représentants des entités suivantes : la Bourse de São Paulo ; le Conseil fédéral de la comptabilité ; la Fondation de l'Institut de recherche financière et comptable ; l'Institut des auditeurs indépendants ; l'Association des sociétés cotées en bourse ; l'Association nationale des professionnels et analystes des marchés de capitaux³⁸.

42. Le Canada a créé le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité en juin 2022³⁹. Le Conseil aidera l'ISSB à élaborer et à promouvoir l'adoption de ses normes relatives à l'information sur la durabilité pour s'assurer de la prise en compte du point de vue du Canada dans les processus de décision internationaux et pour faciliter l'interopérabilité des normes de l'ISSB avec ses propres normes. Il a souligné la nécessité pour lui de collaborer avec les autres organismes canadiens de normalisation, notamment aux fins de l'harmonisation de leurs travaux. En ce qui concerne le secteur public, diverses municipalités soumettent des rapports et des informations sur la durabilité. La Ville de Toronto, par exemple, commence à communiquer des informations financières ayant trait au climat en suivant les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, publie en ligne des informations détaillées sur les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, et est la première administration municipale à publier, à l'intention de toutes les parties prenantes, un rapport annuel sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, qu'elle établit à partir de différents ensembles de normes et cadres (en fonction de leur applicabilité), comme ceux de la Global Reporting Initiative, de l'International Integrated Reporting Council, de Morgan Stanley Capital International (méthode de notation des pratiques des entités publiques en matière d'environnement, de société et de gouvernance) et du SASB, en tenant compte également des ODD⁴⁰. Depuis 2018, la Ville de Vancouver inclut des informations financières ayant trait au climat dans son rapport annuel. Elle suit les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, en adaptant certains indicateurs ou certaines recommandations, celles-ci ayant été conçues pour le secteur privé. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour que les quatre dimensions fondamentales des recommandations de l'Équipe spéciale soient pleinement prises en considération⁴¹.

43. En Chine, le Ministère de l'écologie et de l'environnement a publié, en décembre 2021, des règles relatives à la communication d'informations sur l'environnement par les entreprises⁴². Ces règles, qui visent à normaliser et à rendre obligatoire la publication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance par les entreprises, sont entrées en vigueur en février 2022 et sont applicables aux entreprises dont les activités de production ont une forte empreinte environnementale et aux entités qui financent des projets à forte empreinte environnementale. Elles imposent notamment à ces

³⁸ Voir http://static.cpc.aatb.com.br/Arquivos/173_CL_IFRSS2.pdf.

³⁹ Voir <https://www.francanada.ca/fr/cnid> ; <https://www.newswire.ca/news-releases/accounting-audit-and-assurance-standards-oversight-councils-announce-canadian-sustainability-standards-board-826484041.html>.

⁴⁰ Voir <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/8f03-City-of-Toronto-YE-2021-AFR-08-15-2022.pdf> ; <https://www.toronto.ca/services-payments/water-environment/environmentally-friendly-city-initiatives/transformto/> ; <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2021/ex/bgrd/backgroundfile-159901.pdf>.

⁴¹ Voir <https://vancouver.ca/files/cov/2022-financial-statements.pdf>.

⁴² Voir <https://www.china-briefing.com/news/china-esg-reporting-disclosing-enterprise-environmental-information/>.

entreprises et entités la soumission d'un rapport annuel sur l'impact environnemental de leurs activités (émissions de gaz à effet de serre, dispositifs de lutte contre la pollution, atteintes à l'environnement, etc.).

44. En Colombie, la Direction générale des finances a publié en 2021 sa circulaire n° 31, dans laquelle sont énoncées des normes d'information sur la durabilité, qui deviendront applicables en janvier 2024. Cette circulaire a été élaborée selon une approche proportionnelle et progressive, compte tenu des besoins de différents types d'entreprises cotées. Les normes sont fondées sur le critère de l'importance financière et sont alignées sur les normes internationales, puisqu'elles sont inspirées de celles du SASB et des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat. Les missions d'assurance seront dans un premier temps facultatives⁴³.

45. En Inde, la Commission des opérations de bourse a instauré de nouvelles obligations d'information sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance en 2021. Il s'agit, pour les 1 000 premières entreprises cotées, d'établir un rapport sur la responsabilité des entreprises et la durabilité. La soumission de ce rapport était facultative pour l'année financière 2021-2022 et obligatoire pour l'année financière 2022-2023. Le Comité des normes d'information sur la durabilité a publié une norme sur les missions d'assurance en matière de durabilité, qui a été établie sur la base de la norme internationale relative aux missions d'assurance 3000 (version révisée). Son application sera obligatoire dans le cadre de l'établissement de tout rapport d'assurance couvrant une période qui s'achève le 31 mars 2024 ou plus tard, mais reste facultative jusque-là. Le Comité des normes d'information sur la durabilité a été chargé par la Commission des opérations de bourse d'élaborer des normes d'audit social, de créer un organe de contrôle des audits sociaux et de mettre au point des procédures disciplinaires auxquelles devront se soumettre les auditeurs qui ne respectent pas ces normes. Les 16 normes d'audit social du Comité sont devenues applicables en février 2023. Soucieux de doter les auditeurs des capacités nécessaires pour appliquer les normes, le Comité des normes d'information sur la durabilité a organisé une séance de formation et, en collaboration avec l'Institut des experts-comptables, propose un cours en ligne sur la responsabilité des entreprises et la publication d'informations relatives à la durabilité, qui est sanctionné par un certificat⁴⁴.

46. Au Japon, le code de gouvernance des entreprises impose aux entreprises du principal segment de la bourse de publier des informations sur la durabilité conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat. En janvier 2023, le Japon a publié un modèle de rapport annuel sur les valeurs mobilières, qui comprend une colonne réservée aux informations sur la durabilité, notamment sur les changements climatiques et le capital humain, qui devront figurer dans les rapports sur l'année se terminant en mars 2023. Actuellement, il n'existe toutefois pas de norme applicable à la divulgation de ces informations. Aussi le Conseil des normes d'information sur la durabilité établira-t-il des normes alignées sur celles de l'ISSB, qui devraient être publiées en 2025⁴⁵.

47. Au Mexique, le Comité des normes d'information financière a modifié ses statuts en 2022 pour élargir son mandat, qui consiste désormais aussi à élaborer des normes d'information sur la durabilité pour les entreprises non cotées, y compris les PME. Il établit ses normes en s'inspirant des travaux de l'ISSB, et envisage également de créer un cadre simplifié pour les PME en se fondant sur la publication intitulée *Guidance on Core Indicators for Sustainability and SDG Impact Reporting*.

⁴³ Escobar M., 2022, exposé présenté à la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, Genève, 2 novembre, disponible à l'adresse <https://unctad.org/meeting/intergovernmental-working-group-experts-international-standards-accounting-and-reporting-24>.

⁴⁴ Voir https://www.sebi.gov.in/legal/circulars/may-2021/business-responsibility-and-sustainability-reporting-by-listed-entities_50096.html ; <https://resource.cdn.icai.org/74134srsb60035.pdf> ; <https://resource.cdn.icai.org/72628aasb58538.pdf> ; https://www.icai.org/new_event.html?event=6863 ; https://www.icai.org/new_event.html?event=6792.

⁴⁵ Voir https://www.asb.or.jp/en/fasf-asbj/list-ssbj_2.html.

48. Au Nigéria, le Conseil d'information financière adoptera les normes de l'ISSB une fois celles-ci publiées, collabore avec le Ministère fédéral des finances, d'autres organes de réglementation et les organisations comptables professionnelles à l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'application de ces normes au Nigéria, et a mis sur pied un groupe de travail sur les préparatifs techniques⁴⁶.

49. En juillet 2021, la Fédération de Russie a promulgué une loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour se conformer aux obligations que lui imposait l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Depuis 2023, les organisations concernées doivent soumettre annuellement un rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre⁴⁷.

50. Au Royaume-Uni, la Direction générale du Trésor a publié en novembre 2021 des orientations relatives à la communication d'informations sur la durabilité pour la période 2021-22. Elle y expose les principes et les normes que doivent respecter tous les organismes publics couverts par les engagements de verdissement de l'État (*Greening Government Commitments*), ainsi que des pratiques optimales que peuvent adopter, à titre volontaire, les entités désireuses d'aller au-delà des obligations minimales⁴⁸. Les entités concernées doivent rendre compte : de leur performance au regard de divers indicateurs environnementaux ; de leurs émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1, 2 et 3) ; de la durabilité de leurs activités d'achat et de construction.

51. Aux États-Unis, la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse a organisé une consultation sur les informations relatives au climat en 2022, et a reçu 16 000 réponses. Elle n'a pas encore décidé de la date à laquelle entreront en vigueur les nouvelles règles destinées à aider les préparateurs à établir des rapports plus cohérents, et doit encore déterminer, par exemple, si les obligations d'information doivent être imposées sur la base de seuils quantitatifs ou du critère de l'importance relative.

52. Au Zimbabwe, le Conseil des experts-comptables et des auditeurs a décidé d'adopter rapidement les normes de l'ISSB, qui peuvent aider le pays à attirer des investissements et à stimuler le développement de son secteur privé, et a demandé à l'ISSB de lui apporter un appui consultatif et technique⁴⁹.

53. La Commission européenne devrait adopter 12 normes d'information sur la durabilité en 2023 : deux sur des questions transversales, cinq sur les questions environnementales, quatre sur les questions sociales et une sur les questions de gouvernance. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe travaille sur le prochain ensemble de projets de normes. Les entreprises européennes publient des informations sur la durabilité depuis plusieurs années déjà, mais la nouvelle directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et les nouvelles normes changent la donne en augmentant la quantité d'informations requises. Par exemple, les entités concernées devront communiquer des informations relatives non plus au seul climat, mais à une multitude de questions environnementales. Des informations plus détaillées seront également demandées sur les questions de société et de gouvernance, et les chaînes de valeur mondiales seront prises en compte. Il est ressorti d'une enquête sur l'état de préparation à l'application de la directive que la plupart des 200 entreprises sondées n'étaient pas prêtes à appliquer toutes les nouvelles normes⁵⁰. Pour remédier aux lacunes constatées, la Commission européenne et le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe ont proposé d'apporter certaines modifications aux normes et d'accorder des exemptions dans certains cas pour éviter de trop

⁴⁶ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/11/issb-at-cop27-frc-of-nigeria-to-adopt-ifrs-sustainability-disclosure-standards/> ; <https://frcnigeria.gov.ng/2022/11/09/financial-reporting-council-of-nigeria-announces-its-intention-to-early-adopt-sustainability-reporting-standards-ifrs-s1-s2-by-international-sustainability-standards-board-2/>.

⁴⁷ Voir <https://cms-lawnow.com/en/ealerts/2021/07/russia-publishes-law-on-limitation-of-greenhouse-gas-emissions>.

⁴⁸ Voir https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1030665/Sustainability_Reporting_Guidance_2021-22.pdf.

⁴⁹ Voir <https://zimetro.co.zw/zimbabwe-to-adopt-international-financial-reporting-standards/>.

⁵⁰ Voir <https://kpmg.com/xx/en/home/insights/2023/04/ifrs-blog-sustainability-reporting-challenges-corporate-leaders.html>.

alourdir la charge de travail des entreprises. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe et l'ISSB collaborent pour assurer la cohérence de leurs travaux respectifs.

54. On trouvera dans le document intitulé *Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide* des exemples supplémentaires de mesures que les pays peuvent prendre pour renforcer leurs réglementations, leurs institutions et leurs capacités humaines⁵¹. En partenariat avec l'Initiative de financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les auteurs des Principes pour l'investissement responsable, la CNUCED a analysé l'évolution récente des politiques et réglementations relatives au financement durable dans 35 pays et groupes de pays⁵². Les résultats de ce travail d'analyse peuvent être consultés sur le site Web de l'Observatoire mondial des Nations Unies sur la finance durable, dont l'objectif est de promouvoir l'intégration pleine et effective de la question du développement durable dans l'écosystème mondial de la finance en mobilisant tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'investissement⁵³.

IV. Conclusion et questions à approfondir

55. Le paysage mondial de l'information sur la durabilité est en mutation rapide et constante, et devrait continuer d'évoluer à moyen et long terme. Des efforts sont faits pour rendre obligatoire la publication d'informations sur la durabilité, dans un premier temps pour les entreprises cotées, mais les exigences s'étendent rapidement au secteur public, et il est probable que les PME soient également concernées dans un futur proche. Les pays doivent donc renforcer leurs infrastructures de publication d'informations sur la durabilité aussi vite que possible pour être en mesure d'adopter ou d'adapter les normes internationales d'information sur la durabilité. Ces infrastructures doivent être flexibles pour pouvoir être adaptées à l'évolution constante des exigences imposées aux entreprises et à tous les principaux acteurs impliqués dans l'établissement, la révision et la supervision des rapports sur la durabilité. Il s'agit non seulement des normes de l'ISSB (module 1) et des exigences nationales (module 2), mais également des exigences et normes internationales relatives à l'éthique, à l'assurance, à la publication d'informations sur la durabilité par le secteur public, etc.

56. À cet égard, la CNUCED continuera d'aider les pays à renforcer leurs règlements, leurs institutions et leurs capacités humaines pour être en mesure d'adopter ou d'adapter les normes de l'ISSB et les autres normes internationales. Elle continuera aussi de recueillir des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, de les diffuser au sein du réseau du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, de recenser les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement et les besoins particuliers de ces pays, puis d'en fait part à l'ISSB. En outre, elle collaborera avec les partenariats régionaux en faveur de la publication d'informations sur la durabilité pour démultiplier les retombées de son action et accélérer les progrès. Enfin, elle continuera de coopérer étroitement avec l'ISSB et les autres principales organisations et institutions internationales du secteur de l'information sur la durabilité pour faciliter le renforcement des capacités et promouvoir l'établissement de rapports de qualité sur la durabilité, qui favorisent des investissements responsables, en phase avec les objectifs de développement durable.

57. Outre les thèmes abordés dans la présente note, les participants à la quarantième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Quelles sont les principales mesures que les pays doivent prendre pour se préparer à l'application des normes de l'ISSB et, le cas échéant, pour les adopter ou les adapter ?

⁵¹ CNUCED, 2023.

⁵² À savoir les États membres du Groupe des Vingt, y compris l'Union européenne et la Suisse, ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les 13 pays en développement suivants : Bangladesh, Chili, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Kenya, Malaisie, Nigéria, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et Hong Kong (Chine).

⁵³ Voir <https://gsfo.org/sustainable-finance-regulations-platform>.

- b) Quel est le meilleur moyen de promouvoir l'interopérabilité des différentes normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité aux niveaux national, régional et mondial, par exemple des normes édictées par la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et l'ISSB ?
- c) Comment les pays peuvent-ils faire en sorte que les rapports sur la durabilité favorisent les investissements responsables ?
- d) À quelles exigences, adaptées à leur taille, les petites et moyennes entreprises devraient-elles être soumises ?
- e) Comment la CNUCED peut-elle aider au mieux les pays à préparer leurs petites et moyennes entreprises à la publication d'informations sur la durabilité ?
- f) Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience du secteur privé pour faciliter et accélérer la mise en place d'exigences de publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public ?
- g) Quelles mesures la CNUCED peut-elle prendre pour accélérer la mise en place d'exigences de publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public, en particulier dans les pays en développement ?
- h) Quelles mesures peuvent être prises dans le cadre des partenariats régionaux en faveur de la publication d'informations sur la durabilité pour maximiser le partage de données d'expérience, le recensement des meilleures pratiques et la diffusion de celles-ci dans le but de renforcer l'écosystème de la publication d'informations par les entreprises cotées, les entreprises non cotées et les entités du secteur public ?
-